



DEPPS INFOS



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEPPS - N° 0016 – Avril-Juin 2025



✚ CONTRÔLE INOPINE :

**Lutte contre les "cliniques" illégales :
La DEPPS intensifie ses contrôles et la répression.**



OPERATION ZERO
CLINIQUE ILLEGALE
D'ICI 2025
CAMPAGNE DE REGULARISATION
ADMINISTRATIVE
des établissements sanitaires privés

« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »

Logos: DEPPS, Ministry of Health, Global Financing Facility, La Banque Mondiale.



SECTEUR PRIVÉ DE LA SANTÉ : Des réformes nécessaires pour une meilleure intégration

Assainir le secteur sanitaire privé ivoirien d'ici 2025 : tel est le pari ambitieux lancé par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. À travers sa Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), l'État a initié en octobre 2022 une vaste opération baptisée « Zéro clinique illégale », visant à éradiquer les structures de santé non agréées sur l'ensemble du territoire.

Face à l'expansion rapide du secteur privé de la santé, souvent marqué par l'absence de régulation, cette initiative entend protéger les patients contre les risques liés à des établissements non conformes. Manque de personnel qualifié, équipements inadéquats, absence d'autorisation administrative : les cliniques illégales représentent une menace réelle pour la santé publique.

Depuis le lancement de l'opération, la DEPPS a intensifié ses actions sur le terrain. Campagnes de sensibilisation, contrôles administratifs et inspections sanitaires se sont multipliés dans les régions et districts du pays.

Entre 2022 et 2025, plus de 2 000 Établissements Sanitaires Privés (ESPr) ont été fermés pour non-conformité. Mais l'action ne s'arrête pas là : des contrôles ciblés se poursuivent, notamment dans les zones à forte densité comme Abidjan. Loin d'une logique purement répressive, la DEPPS accompagne les structures désireuses de se régulariser, en leur offrant un appui technique et administratif.

Ainsi, des arrêtés d'autorisations d'ouverture et d'exploitation, des cartes professionnelles ont été délivrés aux établissements sanitaires et aux professionnels qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions de conformité.

Parallèlement à la régularisation administrative, plusieurs actions sont menées dans le cadre du développement du secteur privé de la santé, dans l'amélioration continue de l'offre de soins et de la transformation numérique du système sanitaire ivoirien.

À l'heure où la Côte d'Ivoire aspire à une Couverture Maladie Universelle (CMU), il est urgent de poser les bases d'un secteur privé fiable, dynamique, et performant.



DOMAN Assi Didier

Master de Recherche en Santé Publique :
Environnement et Santé
EMBA_ Entrepreneurship Marketing and
Managerial Business Administration.
Ingénieur Génie Sanitaire et Environnement
Ingénieur des Techniques Biomédicales.
Chef de Service Communication et Relations
Extérieures.

DEPPS INFOS

Bulletin Trimestriel
d'Informations Générales de la
DEPPS



**DIRECTION DES
ETABLISSEMENTS PRIVES ET
DES PROFESSIONS SANITAIRES**

Adresse :

Immeuble les « Bambous » 4,
Avenue Angoulvant, face au Bloc
ministériel - ABIDJAN-PLATEAU

Directeur de Publication :
Dr Marie-Josèphe BITTY

Comité de Rédactions :
Mr DOMAN Assi Didier
Mme FOBAH Céline Desrudys
Mme KOUAME Salamatou
Mme TAYORO Grâce Christine
Mlle GUINDO Sahou
Mr Coulibaly Adama

Mise en page :
Mr KOUASSI Jacques

Diffusion :
Service de Communication,
Relations Extérieures et
Observatoire Digital (SCRE/OD).

Contact :
05 75 45 57 57

SOMMAIRE

EDITORIAL

PAGE : 2

LE GRAND ANGLE

CONTRÔLE INOPINE :

- ✓ Lutte contre les "cliniques" illégales :

La DEPPS intensifie ses contrôles et la répression.

PAGE : 4

- ✓ Contrôle des établissements sanitaires privés :

La DEPPS intensifie ses contrôles dans le district d'Abidjan.

PAGE : 6

- ✓ Opération coup de poing :

La DEPPS sans pitié pour les établissements sanitaires illégaux.

PAGE : 8

DEPPS INFOS

DEPPS | Remise des arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'exploitation des établissements sanitaires privés et de cartes professionnelles.

PAGE : 17

DEPPS | Cérémonie officielle de remise de carte professionnelle aux psychologues.

PAGE : 18

DEPPS | Atelier de validation de l'outil d'évaluation de la qualité du secteur privé de la santé

PAGE : 19

DEPPS | Atelier d'évaluation de la maturité EIS - Côte d'Ivoire

PAGE : 20

DEPPS | Validation des candidatures du concours national d'internat en médecine, session 2024-2025.

PAGE : 21

DEPPS | Choix des postes des internes des hôpitaux de Côte d'Ivoire deuxième semestre de l'année 2025.

PAGE : 22

DEPPS | Journée internationale de la sage-femme 2025.

PAGE : 23

AUDIENCES

Rencontre digitalisation du secteur de la santé en Côte d'Ivoire : signature d'un partenariat stratégique entre la DEPPS et solutions VAISTAT INC.

PAGE : 24

FOCUS SANTE

BON A SAVOIR

CONTRÔLE INOPINE :

**Lutte contre les "cliniques" illégales :
La DEPPS intensifie ses contrôles et la répression.**

Dans un contexte où des Etablissements Sanitaires Privés sont en cours d'assainissement avec l'opération zéro "Clinique" illégale d'ici 2025, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) redouble d'efforts pour assainir le secteur privé de la santé afin d'offrir à la population des soins de qualité. Ainsi, sous l'impulsion de Madame le Directeur, Dr Marie Josèphe BITTY et de ses équipes, une série de contrôles inopinés a été menée les 18, 19 et 20 mars 2025 dans plusieurs communes d'Abidjan, suite à des suspicions.

Fermetures d'établissements sanitaires privés pour des pratiques dangereuses.



À Port-Bouët :

✚ Trois "cliniques" illégales fermées : Dans les quartiers Benogosso et Anani, un certain D. Arnaud, de nationalité étrangère, exerçait illégalement des activités médicales dans deux établissements dont il était le propriétaire et prévoyait ouvrir un



troisième à Moosso. Face à ces violations graves, l'équipe de la DEPPS a procédé à la fermeture immédiate des trois structures pour les raisons suivantes : absence de qualification du promoteur/propriétaire, exercice illégal de la médecine, non-inscription à un conseil ou ordre ivoirien, absence d'autorisation d'ouverture et d'exploitation, conditions sanitaires déplorables.

✚ **Centre de Santé Sainte AUDE**, à Port-Bouët Quartier Modeste : Fermeture pour absence d'autorisation, personnel non qualifié et conditions d'hygiène sanitaires inacceptables.



À Marcory (Biétry) :

✚ **Cabinet Dentaire Crystal** : Fermé pour absence prolongée du Directeur Médical, remplacé par un acteur étranger ne parlant pas la langue officielle sans homologation de son diplôme ; publicités sur les réseaux sociaux pourtant interdites selon le code de déontologie.

✚ **Centre Médical Smile Infinity** : Prescription de recommandations pour arrêt des publicités sur les réseaux sociaux et retrait d'affiches illégales promouvant des actes de chirurgie plastique alors que l'établissement n'y est pas autorisé.



À Angré 9ème tranche :

✚ **Cabinet Expert Centre Dentaire** a également été fermé.

Ce cabinet exerçait avec une autorisation dont la durée de validité est dépassée depuis 2023, la gestion des déchets sanitaires est mauvaise, pas de responsable médical.



Une satisfaction à l'endroit d'ESPr conformes et réglementaires

Contrairement aux irrégularités alarmantes constatées dans certains établissements, d'autres en revanche respectent les normes et assurent une prise en charge de qualité.

Ce fût le cas du : **Centre Médical HL. PAUL** à Port-Bouët-Ouest qui a été félicité pour : autorisation à jour, personnel qualifié, bonne gestion des déchets sanitaires, locaux propres, bon étiquetage des services.

Un appel à la vigilance et à la responsabilité

La DEPPS invite les populations à rester vigilantes face à ces pratiques illégales mettant leur santé en danger. Elle encourage toute personne victime ou témoin de soins inappropriés, d'escroquerie, à signaler ces situations.

Pour toute dénonciation, Contactez-nous via les plateformes digitales de l'Observatoire Digital des "Cliniques" Privées :

-WhatsApp : +225 05 75 45 57 57

-Facebook : Alerteinfocliniqueci et DEPPS

-N° vert du MSHPCMU : 143

Ensemble, agissons pour des établissements sanitaires de qualité et des professionnels nouveaux engagés !

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVÉS :
La DEPPS intensifie ses contrôles dans le district d'Abidjan.

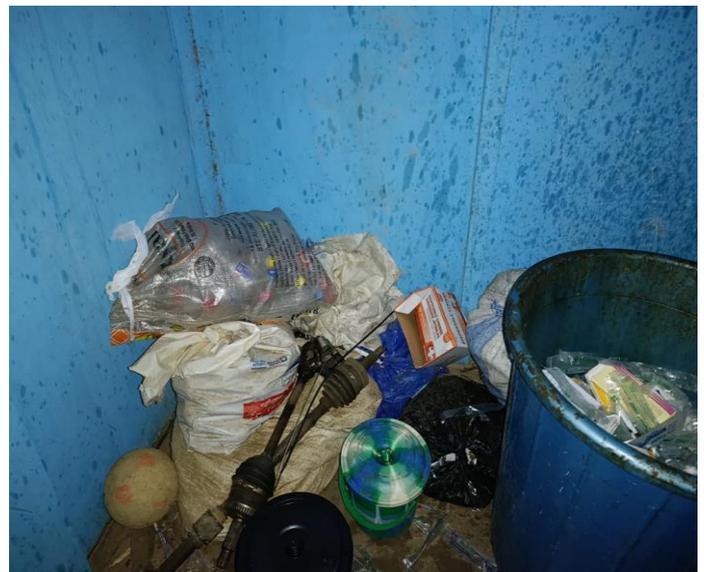
La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), dirigée par le Dr BITTY Marie Josèphe, redouble d'efforts pour assainir le secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire. L'opération « Zéro Cliniques Illégales » continue de donner des résultats importants, reflétant la volonté du gouvernement d'assurer à la population des soins de qualité. Des contrôleurs de la DEPPS ont parcouru les régions sanitaires d'Abidjan 1 et 2 du 05 au 27 mai afin de contrôler la régularité administrative des hôpitaux privés. Parmi les 553 établissements visités, 259 ont été fermés et 124 ont été mis en demeure. Les raisons de fermeture sont diverses et comprennent des délits graves (absence d'autorisation d'exercice, présence de personnel non qualifié, locaux inadaptés et inadaptés aux activités de soins, gestion inadéquate des déchets sanitaires). Cependant l'opération a aussi permis de mettre en évidence les efforts de conformité de certains établissements. Sur l'ensemble des audits, 170 établissements ont été autorisés à travailler. Parmi ceux-ci, 55 ont été spécialement félicités pour leur exemplaire conformité, y compris la détention d'arrêtés d'ouverture et d'exploitation, des locaux propres et adaptés aux soins, la présence de personnel qualifié. Des résultats satisfaisants qui valident les actions du gouvernement en matière de sensibilisation.





Cette opération vise à assainir le secteur sanitaire privé, protéger les populations et cartographier tous les établissements sanitaires privés du pays, dans le cadre d'une politique nationale pilotée par la DEPPS sous la direction de Dr Marie-Josèphe BITTY. Des contrôles similaires ont déjà conduit à la fermeture de plusieurs "cliniques" illégales sur l'étendue du territoire national, dans les mois précédents.

Dr BITTY Marie Josèphe a réitéré l'engagement de ses services à assurer à la population ivoirienne des soins de qualité, dispensés par un système privé de santé conforme aux normes. Elle a lancé un appel aux promoteurs des établissements non-conformes de se rapprocher des services de la direction, pour régulariser leur situation afin d'éviter les sanctions et de contribuer à l'amélioration générale de l'offre de soins en Côte d'Ivoire



OPERATION ZERO
CLINIQUE ILLEGALE
D'ICI 2025
CAMPAGNE DE REGULARISATION
ADMINISTRATIVE
des établissements sanitaires privés

« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »

OPERATION COUP DE POING :

La DEPPS sans pitié pour les établissements sanitaires illégaux.

Plus de répit pour les établissements sanitaires clandestins !

Le jeudi 26 juin dernier, sous l'impulsion de Dr BITTY, les agents de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) ont effectué une descente dans les communes de Cocody et de Bingerville lors d'une opération dénommée : *Opération Coup de poing*.

Ainsi, La DEPPS a déployé 20 équipes pour cette mission de contrôle inopinée dans le district sanitaire de **Cocody-Bingerville**.

L'objectif de cette action est de ratisser toute la zone et mettre fin aux activités des structures sanitaires qui exercent dans l'illégalité.

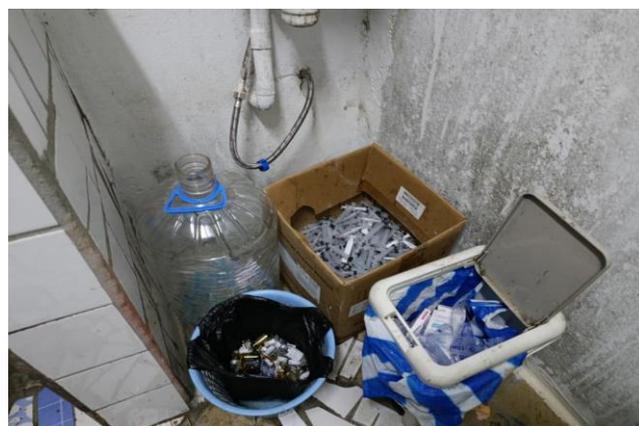
L'opération a permis de contrôler au cours de la seule journée du jeudi 26 juin :

- 211 structures sanitaires.

Parmi ces établissements, **66 disposent d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation dont 45 félicités pour leur conformité exemplaire.**

Cependant, **145 établissements fonctionnent sans autorisation parmi lesquels 62 ont été immédiatement fermés car ne répondant pas aux normes sanitaires et 83 mis en demeure pour suivre et achever le processus de régularisation entamé à la DEPPS.**

Dans le souci d'assainir le secteur sanitaire privé, la DEPPS, sous la conduite du Dr BITTY, mène des opérations rigoureuses et fréquentes pour fermer les cliniques illégales, renforcer la régulation ledit secteur et protéger les usagers en Côte d'Ivoire.



COMMUNIQUE

À L'ATTENTION DES PROMOTEURS ET PROPRIETAIRES DES ESPR
SUR DES DEMANDES DE PAIEMENT DES FRAIS DE TIMBRES



MINISTERE DE LA SANTE
DE L'HYGIENE PUBLIQUE
ET DE LA COUVERTURE
MALADIE UNIVERSELLE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS
PRIVES ET DES PROFESSIONS
SANITAIRES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le

13 FEV 2025

N° 0310/2025/MSHPCMU/DGSHP/DEPPS/DIR/SDGAESP/nkj nkmz

NOTE D'INFORMATION

A l'attention

Des Promoteurs et Propriétaires des Établissements Sanitaires Privés.

Il me revient de manière récurrente que des individus, se faisant passer pour des agents de la DEPPS demandent le paiement des frais de timbre d'un montant de 32 500F ou 42 500F pour la délivrance des agréments aux établissements sanitaires privés par le Ministre de la Santé.

J'informe l'opinion publique en général et les promoteurs et propriétaires des établissements sanitaires privés en particulier, **qu'aucun mandat n'a été donné à un agent ou une structure pour collecter des frais de timbre.**

Je vous invite à la vigilance tout en vous rassurant que les services de la DEPPS se tiennent à votre entière disposition pour toute information veuillez joindre :

- Secrétariat DEPPS 0787589025
- La Sous-Direction du Guichet des Agréments : 0171737138
- Observatoire Digital : 0575455757

Je lance une mise en garde contre les auteurs de ces agissements malhonnêtes et répréhensibles et rassure l'opinion publique que les dispositions nécessaires sont prises en liaison avec les autorités compétentes à l'effet de rechercher et punir les coupables.

AMPLIATIONS :

- S/D Contrôle.....1
- S/D Guichet.....1
- Observatoire Digital.....1

Le Directeur

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des établissements Privés et des Professions Sanitaires

(DEPPS)
Dr Marie-Josèphe BITTY



**COMMUNIQUE OUVERTURE DU REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES
AMBULANCIERS EXERÇANTS EN COTE D'IVOIRE.**

Conformément aux dispositions contenues dans le **Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application. Dans le cadre de l'**Opération " Zéro clinique illégale d'ici 2025**, le contrôle de l'exercice du professionnel en est un pan majeur.

De ce qui précède, la DEPPS a instituée la mise en place des Registres de Professionnels de Santé et la mise à jour de ces Registres se fait annuellement.

Pour ce faire, une opération d'identification des **Ambulanciers** est ouverte à la Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires.

Les professionnels de ce secteur d'activité devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification. Ce sont :

- une demande d'identification rédigée et adressée à Madame la Directrice des Etablissements et des Professions Sanitaires ;
- une copie légalisée des diplômes ou de l'équivalence des diplômes, le cas échéant ;
- une copie du permis de conduire B ou du permis toutes catégories en cours de validité;
- une copie de la carte nationale d'identité ou un extrait d'acte de naissance plus un Certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- deux (2) photos d'identité de même tirage en couleur ;
- le reçu des frais de dossiers et des frais annuel d'inscription du professionnel.
- une chemise à rabat ;

Cette opération débutera à compter du **26 Février 2025**.

Tous les Ambulanciers sont invités à se faire identifier pour un exercice légal de leur profession.

Pour toutes informations veuillez contacter la Sous-Direction des Professions Sanitaires au Contacts suivants : sdprofessionssanitairesdeps@gmail.com / 07 48 84 76 59 / 01 02 54 11 58.

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

(DEPPS)
Le Directeur

Dr Marie-Josèphe BITTY

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 26 FEV 2025

N° 384 /2025/MSHPCMU/DGSHP/DEPPS/agep

Le Directeur

A

Mesdames et Messieurs
Directeurs des Etablissements
Sanitaires Publics détenteurs
d'Ambulances.

Objet : Identification des Ambulanciers

ABIDJAN

Mesdames et Messieurs

Conformément aux dispositions contenues dans le **Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application.

C'est dans ce cadre que, la DEPPS a institué la mise en place des Registres de Professionnels de Santé pour un Contrôle de l'exercice des Professions de Santé, hormis les Professions organisées en Ordre.

A la fin du Processus d'identification, une Carte Professionnelle annuellement est délivrée au professionnel de santé habilité à exercer. En ce qui concerne la profession d'ambulancier, en vue d'élaborer le Registre de ladite profession, une opération d'identification des **Ambulanciers** est ouverte à la DEPPS à compter du **26 Février 2025** pour élaborer la **liste des Ambulanciers habilités à exercer en Côte d'Ivoire**.

Les professionnels de ce secteur d'activité exerçant dans vos structures devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification.

Le communiqué d'ouverture annexé au présent courrier est relatif au document à fournir à cet effet.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, à l'assurance de notre parfaite collaboration.

PJ : Communiqué d'Ouverture du Registre des Ambulanciers de CI.

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires
(DEPPS)


Le Directeur
Dr Marie-Josèphe BITTY



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

N° 0385 /2025/MISHPCMU/DGSHP/DEPPS/agep

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 26 FEV 2025

Le Directeur

A

Mesdames et Messieurs
Les Promoteurs et Propriétaires des
Entreprises de Transport Sanitaires
et / ou des Etablissements
Sanitaires détenteurs
d'Ambulances.

Objet : Identification des Ambulanciers

ABIDJAN

Mesdames et Messieurs

Conformément aux dispositions contenues dans le **Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application.

C'est dans ce cadre que, la DEPPS a institué la mise en place des Registres de Professionnels de Santé pour un Contrôle de l'exercice des Professions de Santé, hormis les Professions organisées en Ordre.

A la fin du Processus d'identification, une Carte Professionnelle annuellement est délivrée au professionnel de santé habilité à exercer. En ce qui concerne la profession d'ambulancier, en vue d'élaborer le Registre de ladite profession, une opération d'identification des **Ambulanciers** est ouverte à la DEPPS à compter du **26 Février 2025** pour élaborer la **liste des Ambulanciers habilités à exercer en Côte d'Ivoire**.

Les professionnels de ce secteur d'activité exerçant dans vos structures devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification.

Le communiqué d'ouverture annexé au présent courrier est relatif au document à fournir à cet effet.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, à l'assurance de notre parfaite collaboration.

PJ : Communiqué d'Ouverture du Registre des Ambulanciers de CI.

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des
(DEPPS)
Le Directeur

Dr Marie-Josèphe BITTY



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

Abidjan, le 26 FEB 2025.

N° 0389 /2025/MSHPCMU/DGSHP/DEPPS/S-DPS/agep

**COMMUNIQUE OUVERTURE DU REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES
PROFESSIONS DES PRESTATIONS DE SERVICES D'APPUI A LA SANTE**

Conformément aux dispositions contenues dans le Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application.

C'est dans ce cadre que, la DEPPS a institué la mise en place des Registres de Professionnels de Santé avec une mise à jour annuelle de ces Registres. A la fin de chaque Processus, une Carte Professionnelle est délivrée au professionnel habilité à exercer.

En ce qui concernent les Professions des prestations de services d'appui à la santé, une opération d'identification est ouverte à la Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires.

Les professionnels de ce secteur d'activité, à savoir les **Thanatopracteurs, Concierges médicaux, Agents d'hygiène, Buandiers hospitaliers, Opérateurs incinérateur, banaliseur** et **Autres professions assimilées** devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification. Ce sont :

- une demande d'identification rédigée et adressée à Madame la Directrice des Etablissements et des Professions Sanitaires ;
- une copie légalisée de l'attestation ou du certificat de travail ou du diplôme, le cas échéant;
- une copie de la carte nationale d'identité ou un extrait d'acte de naissance plus un Certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- deux (2) photos d'identité de même tirage en couleur ;
- une fiche d'identification à renseigner sur place ;
- un certificat de résidence ;
- le reçu des frais de dossiers et des frais annuel d'inscription du professionnel.
- une chemise à rabat ;

Cette opération débutera à compter du **26 Février 2025**.

Tous les professionnels issus des Professions de prestations de services d'appui à la santé sont invités à se faire identifier pour un exercice légal de leur profession.

Pour toutes informations veuillez contacter la Sous-Direction des Professions Sanitaires au Contacts suivants : sdprofessionssanitairesdeps@gmail.com / 01 02 54 11 58.

Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des établissements Privés et des Professions Sanitaires
(DEPPS)
Le **Dr Marie-Josèphe BITTY**

Immeuble les « BAMBOUS » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc Ministériel
BP. V 16 ABIDJAN / E-mail: sdprofessionssanitairesdeps@gmail.com / secretariatdeps2@gmail.com /
Site Web: www.depps.sante.gouv.ci / Facebook, Instagram, Twitter: [alerteinfoclinique.ci](https://www.facebook.com/alerteinfoclinique.ci)
Tél : 27 20 32 46 32/ 07 48 84 76 59 B.P 16 ABIDJAN

MINISTERE DE LA SANTE,
DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE



DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 26 FEV 2025

N° 0387 /2025/MSHPCMU/DGSHP/DEPPS/agep

Le Directeur

A

Mesdames et Messieurs les
Promoteurs / Propriétaires des
Pompes Funèbres
ABIDJAN

**Objet : Mise en place du Registre
des Thanatopracteurs**

Mesdames et Messieurs

Conformément aux dispositions contenues dans le **Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application.

C'est dans ce cadre que, la DEPPS a institué la mise en place des Registres de Professionnels d'appui à la santé en vue d'un Contrôle de l'exercice.

A la fin du Processus d'identification, une Carte Professionnelle sera délivrée au professionnel habilité à exercer. En ce qui concerne la profession de **Thanatopracteur**, en vue d'élaborer le Registre de ladite profession, une opération d'identification des **Thanatopracteurs** est ouverte à la DEPPS. Cette opération a pour but d'élaborer **la liste des Thanatopracteurs habilités à exercer en Côte d'Ivoire**.

Les professionnels de ce secteur d'activité exerçant dans vos structures devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification.

Le communiqué d'ouverture annexé au présent courrier est relatif au document à fournir à cet effet.

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, à l'assurance de notre parfaite collaboration.

PJ : Communiqué d'Ouverture du Registre des thanatopracteurs en CI.

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des établissements Privés et des Professions Sanitaires

(DEPPS)

Dr Marie-Josèphe BITTY

Immeuble les « BAMBOUS » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc Ministériel
BP. V 16 ABIDJAN / E-mail: sdprofessionssanitairesdeps@gmail.com / secretariatdeps2@gmail.com /
Site Web: www.depps.sante.gouv.ci / Facebook, Instagram, Twitter: [alerteinfoclinique.ci](https://www.facebook.com/alerteinfoclinique.ci)

Tél : 27 20 32 46 32/ 07 48 84 76 59 B.P 16 ABIDJAN

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

N° 0386 /2025/MSHPCMU/DGSHP/DEPPS/agep

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le

Le Directeur 26 FEV 2025

A

Mesdames et Messieurs Les
Directeurs des Établissements
Mortuaires.

ABIDJAN

Objet : Mise en place du Registre
des Thanatopracteurs

Mesdames et Messieurs

Conformément aux dispositions contenues dans le **Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application.

C'est dans ce cadre que, la DEPPS a institué la mise en place des Registres de Professionnels d'appui à la santé en vue d'un Contrôle de l'exercice.

A la fin du Processus d'identification, une Carte Professionnelle sera délivrée au professionnel habilité à exercer. En ce qui concerne la profession de **Thanatopracteur**, en vue d'élaborer le Registre de ladite profession, une opération d'identification des **Thanatopracteurs** est ouverte à la DEPPS. Cette opération a pour but d'élaborer **la liste des Thanatopracteurs habilités à exercer en Côte d'Ivoire**.

Les professionnels de ce secteur d'activité exerçant dans vos structures devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification.

Le communiqué d'ouverture annexé au présent courrier est relatif au document à fournir à cet effet.

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, à l'assurance de notre parfaite collaboration.

PJ : Communiqué d'Ouverture du Registre des thanatopracteurs en CI.

Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des établissements Privés et des Professions Sanitaires
(DEPPS)

Le Directeur

Dr Marie-Josèphe BITTY

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

0388

/2025/MSHPCMU/DGSHP/DEPPS/agep

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 26 FEV 2025

Le Directeur

A

Mesdames et Messieurs Les
Directeurs des Établissements
Funéraires.

ABIDJAN

**Objet : Mise en place du Registre
des Thanatopracteurs**

Mesdames et Messieurs

Conformément aux dispositions contenues dans le **Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application.

C'est dans ce cadre que, la DEPPS a institué la mise en place des Registres de Professionnels d'appui à la santé en vue d'un Contrôle de l'exercice.

A la fin du Processus d'identification, une Carte Professionnelle sera délivrée au professionnel habilité à exercer. En ce qui concerne la profession de **Thanatopracteur**, en vue d'élaborer le Registre de ladite profession, une opération d'identification des **Thanatopracteurs** est ouverte à la DEPPS. Cette opération a pour but d'élaborer **la liste des Thanatopracteurs habilités à exercer en Côte d'Ivoire**.

Les professionnels de ce secteur d'activité exerçant dans vos structures devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification.

Le communiqué d'ouverture annexé au présent courrier est relatif au document à fournir à cet effet.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, à l'assurance de notre parfaite collaboration.

PJ : Communiqué d'Ouverture du Registre des thanatopracteurs en CI.

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des établissements Privés et des Professions Sanitaires

(DEPPS)

Dr Marie-Josèphe BITTY

Immeuble les « BAMBOUS » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc Ministériel
BP. V 16 ABIDJAN / E-mail: sdprofessionssanitairesdeps@gmail.com / secretariatdeps2@gmail.com /
Site Web: www.depps.sante.gouv.ci / Facebook, Instagram, Twitter: [alerteinfoclinique.ci](https://www.facebook.com/alerteinfoclinique.ci)

Tél : 27 20 32 46 32/ 07 48 84 76 59 B.P 16 ABIDJAN

DEPPS | REMISE DES ARRETES D'AUTORISATION D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES ET DE CARTES PROFESSIONNELLES

Lundi 14 avril 2025, Dr BITTY Marie Josèphe, Directrice des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), a procédé à la remise officielle des arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'exploitation à plusieurs promoteurs de centres de santé privés ainsi que des cartes professionnelles à des acteurs du secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire.

Cette remise s'inscrit dans le cadre de l'Opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025, une initiative gouvernementale visant à assainir le secteur sanitaire privé en régularisant administrativement les établissements et en garantissant leur légalité d'exercice.

Depuis le lancement de cette opération, environ **1128 arrêtés** d'autorisation d'ouverture et d'exploitation ont été délivrés par le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, et 2800 **cartes professionnelles** ont été émises par la DEPPS pour **21 professions de santé**. Cette démarche vise à permettre aux structures sanitaires privées engagées dans ce processus de fonctionner légalement et à protéger la population contre les risques liés aux cliniques illégales.

L'Opération zéro « clinique » illégale comprend plusieurs actions complémentaires telles que la sensibilisation des acteurs privés, le contrôle et le démantèlement des structures illégales, ainsi que la surveillance continue du secteur privé de la santé.

La remise des arrêtés et cartes professionnelles par la DEPPS, le 14 avril 2025, constitue une étape importante dans la régularisation et la légalisation des établissements sanitaires privés en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une politique globale de lutte contre les cliniques illégales et d'amélioration de la qualité des soins offerts à la population.



DEPPS | CEREMONIE OFFICIELLE DE REMISE DE CARTE PROFESSIONNELLE AUX PSYCHOLOGUES

Dr BITTY Marie Josèphe, Directrice de la DEPPS a procédé le mardi 14 mai 2025 à la remise officielle des cartes professionnelles. Ils étaient au total **cinquante-cinq (55) à avoir reçu leur carte**, qui leur permettra d'exercer le métier de psychologue en toute légalité.

Cette activité vise à promouvoir l'identification et disposer de Registre de professions de santé à jour en Côte d'Ivoire.

La directrice dans son allocution a d'abord félicité et encouragé les récipiendaires et rappeler l'importance de la profession de psychologue en Côte d'Ivoire.

Tout en rappelant l'une des missions de la DEPPS, qui est de veiller à la mise en application de la réglementation relative aux professions, la première responsable de la DEPPS a également signifié l'objectif du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, qui est d'assainir le secteur sanitaire privé, afin d'améliorer les actions des professionnels de santé auprès des populations.

Il faut indiquer que **le but de la DEPPS est d'établir un répertoire et une cartographie des professionnels en psychologie** dont les données sont peu connues en Côte d'Ivoire.



DEPPS | ATELIER DE VALIDATION DE L'OUTIL D'ÉVALUATION
DE LA QUALITÉ DU SECTEUR PRIVÉ DE LA SANTÉ

Un pas de plus vers l'excellence dans la qualité des soins !



Du 14 au 16 mai 2025, s'est tenu à l'Hôtel Suprême de Grand-Bassam un atelier stratégique pour la validation de l'outil d'évaluation de la qualité des établissements sanitaires privés en Côte d'Ivoire. Cet atelier, organisé par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle avec l'appui technique de l'Unité de Coordination des Projets Santé Banque Mondiale (UCPS-BM), marque une étape clé dans l'amélioration continue de l'offre de soins dans notre pays.

L'Ouverture officielle de l'atelier s'est faite par Dr BITTY Marie-Josèphe, Directrice des Établissements Privés et des Professions Sanitaires, en présence du Directeur Régional de la Santé du Sud-Comoé, soulignant l'engagement de l'État à intégrer le secteur privé dans la dynamique du Financement Basé sur la Performance (FBP).

Objectifs atteints :

- Présentation des normes ISO 9001 et 7101 adaptées au secteur privé.
- Validation d'une grille d'évaluation robuste pour mesurer la qualité des services de santé.
- Échanges fructueux entre acteurs publics, privés et partenaires techniques pour une mise en œuvre harmonieuse.

Pourquoi c'est important ?

Cet outil permettra de standardiser les pratiques, d'optimiser les performances et d'assurer une offre de soins de qualité pour tous les Ivoiriens, conformément aux ambitions du PSNDPE et de la Couverture Maladie Universelle.

Un grand merci à tous les participants, notamment les représentants de la DEPPS, du STASS, de la DMHP, de GINGER International, de l'UCPS-BM, ainsi qu'aux associations et fédérations du secteur privé pour leur engagement et leurs contributions précieuses.

Le SEEN hôtel Abidjan Plateau accueille du 10 au 13 juin 2025, l'atelier d'évaluation de la maturité de l'Échange d'Information Sanitaire (EIS). Organisé par Le CDC Afrique, cet atelier vise principalement à évaluer le niveau actuel de l'éducation à la santé en Côte d'Ivoire.

En effet, le CDC Afrique a élaboré et lancé les lignes directrices et normes de l'Union africaine (UA) pour l'échange d'informations sanitaires (EIS) afin d'aider les États membres de l'UA à élaborer et à mettre en œuvre l'EIS. Ces lignes directrices et normes ont été validées par les 55 États membres et ont été officiellement lancées en mars 2023 à Nairobi, au Kenya. Dans le cadre de son engagement continu à aider les États membres à renforcer leurs capacités d'information sanitaire, Africa CDC a initié une communication avec le ministère de la Santé de Côte d'Ivoire pour fournir une assistance à la mise en œuvre des lignes directrices et des normes de l'UA en matière d'information sanitaire.

C'est donc conformément à cet engagement, que Africa CDC a organisé un atelier de cinq jours pour évaluer la situation de l'échange d'informations sanitaires (EIS) en Côte d'Ivoire et élaborer une stratégie quinquennale visant à améliorer l'EIS dans le pays. Les résultats de l'atelier devront permettre d'identifier la situation de l'éducation à la santé en Côte d'Ivoire et d'élaborer une ébauche de stratégie quinquennale pour sa mise en œuvre.



**Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle**

DEPPS | VALIDATION DES CANDIDATURES DU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN MEDECINE, SESSION 2024-2025



Le vendredi 20 juin 2025, s'est tenue à la salle de conférence de la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) la réunion de validation des candidatures au Concours National d'Internat en Médecine (CNIM), session 2024–2025.

Sous la présidence de Dr Marie-Josèphe BITTY, Directrice de la DEPPS, cette séance a réuni les représentants du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur (UFR des Sciences Médicales d'Abidjan et de Bouaké).

Elle a permis aux membres de la commission de validation de statuer sur la recevabilité des dossiers déposés.

Résultats de la validation :

- Record de 321 candidatures enregistrées entre le 05 mai et le 06 juin 2025 ;
- 320 **candidatures validées**, soit un taux d'acceptation remarquable de 99,7 % ;
- 01 dossier rejeté, faute de vérification documentaire malgré les relances effectuées auprès de l'université concernée.

Le dossier non retenu provenait d'un candidat non national inscrit dans une université hors Côte d'Ivoire. Malgré plusieurs relances adressées à l'université et au candidat, les éléments requis pour valider la candidature notamment les informations sur le niveau actuel de l'étudiant, la tenue ou non de sa thèse en médecine et la certification du document de validation du 11ème semestre des études médicales déposé par le candidat, n'ont pas pu être fournis dans les délais impartis.

La commission de validation a donc été contrainte de rejeter le dossier, conformément aux textes en vigueur.

La réunion a également été l'occasion :

- de relever et saluer l'intérêt croissant des étudiants de médecine pour ce concours stratégique ;
- d'annoncer que les internes intégreraient les Centres Hospitaliers Régionaux (EPHR) dès 2026 ;

Les épreuves écrites du concours sont prévues du 1^{er} au 03 Juillet 2025 à l'UFR Sciences Médicales de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. Le Ministère de la Santé a ouvert pour cette session quatre-vingt-dix (90) postes dont 10% sont réservés aux non nationaux.

Le Concours National d'Internat en Médecine, qui prépare une relève médicale qualifiée et rigoureusement formée, constitue une étape essentielle dans la consolidation des capacités en ressources humaines hospitalières du pays.

Ce concours contribue directement à l'amélioration de l'offre de soins de qualité, incarnant l'engagement constant de l'Etat en faveur d'un système de santé plus équitable, plus accessible et résilient.

Bon courage à tous les candidats retenus qui se retrouveront à Bouaké pour les compositions.



DEPPS | CHOIX DES POSTES DES INTERNES DES HÔPITAUX DE CÔTE D'IVOIRE DEUXIEME SEMESTRE DE L'ANNEE 2025

POSTES	CHU-1	CHU-2	CHU-3	CHU-4	CHU-5	CHU-6	CHU-7	CHU-8	CHU-9	CHU-10	CHU-11	CHU-12	CHU-13	CHU-14	CHU-15	CHU-16	CHU-17	CHU-18	CHU-19	TOTAL
PHARMACIE CENTRALE																				17
PHARMACIE PEDIATRIE	1																			1
SMT																				0
PHI	1																			1
PHARMACO-TOXICO																				2
PHARM CLINIQUE																				0
PARASITOLOGIE																				1
BIOCHIMIE																				3
BACTERIOLOGIE	1																			1
HEMATOLOGIE																				2
REANIMATION	1																			1
IMMUNOLOGIE																				1
GYNECOLOGIE																				1
DERMATOLOGIE																				0

Du 18 au 20 juin 2025, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), à travers la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé la rotation des internes dans les différents services et laboratoires des CHU, instituts spécialisés et hôpitaux de Côte d'Ivoire.

Cette activité s'est déroulée en ligne, par visio-conférence, avec les internes connectés sur leurs différents lieux d'affectation.

Une rotation encadrée

Conformément aux dispositions du décret n°345-2018 du 21 mars 2018, relatif au recrutement et au statut des internes en Médecine et Pharmacie, ce dispositif semestriel permet la répartition des internes dans les CHU, instituts spécialisés et autres établissements du pays.

Ces affectations participent non seulement à leur formation pratique, mais également au renforcement du système de santé ivoirien.

Plus de 300 internes mobilisés

Au total, ce sont 259 internes en Médecine et 55 internes en Pharmacie, de la 4^e à la 1^{re} année, qui ont été concernés par ce processus pour 19 structures d'accueil, déroulé en deux grandes étapes :

- Présentation et affichage des postes à pourvoir.
- Phase de choix des services, selon l'ordre d'ancienneté et selon le classement au concours

Les internes, piliers indispensables du système de santé ivoirien

Véritables chevilles ouvrières du système hospitalier, les internes jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des patients et le bon fonctionnement des services de santé.

Leur engagement quotidien dans les structures sanitaires renforce l'efficacité des soins et reflète l'investissement de l'État dans une politique de santé de qualité et des soins de santé accessibles à tous.

Après ce choix, les internes regagneront leurs nouveaux postes d'affectation à partir du lundi 7 juillet 2025. La DEPPS salue la discipline, la rigueur et l'enthousiasme qui ont marqué cette édition et renouvelle son engagement pour une formation hospitalière de qualité, au service de la population.



DEPPS | JOURNEE INTERNATIONALE DE LA SAGE-FEMME 2025



La Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a pris part à la célébration de la **journée internationale des sage-femmes** organisée par l'**Association des Sage-Femmes Ivoirienne (ASFI)** à Abengourou.

L'intervention de la DEPPS a porté sur le thème : « **Actions de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) pour la qualité des prestations des Sage-Femmes** ».

Dans son intervention, Mme COULIBALY Mama, inspectrice des soins infirmiers et représentant **Dr BITTY, Directrice de la DEPPS**, a mis l'accent sur le rôle de la DEPPS dans la coordination des professions non organisées en ordre.

Elle a rappelé que le secteur privé représente environ 40% de l'offre de soins dans le pays (UE,2008). En travaillant de manière complémentaire avec les deux secteurs, la DEPPS contribue à l'harmonisation des pratiques sanitaires et au renforcement du système de santé ivoirien dans son ensemble.

Les actions clés de la DEPPS en faveur des sage-femmes.

- La DEPPS accompagne Sage-Femme / Maïeuticien, Promoteurs/Propriétaires d'Etablissements Sanitaires Privés (ESPr) pour l'ouverture et l'exploitation des maternités privées et cabinets de soins pré et postnataux. A ce jour, nous enregistrons dans nos bases de données en 2023 l'ouverture de 30 ESPr et 22 en 2024.
- La DEPPS assure la gestion administrative des demandes d'autorisation de stage, d'activités communautaires des professionnels de santé, d'enquête, de recherche et de mémoire. De janvier à avril 2025, la DEPPS a délivré cent quarante-deux (142) autorisations de stages individuels et neuf (09) stages collectifs ;
- En 2020, les sage-femmes ont participé à l'élaboration des textes (décret et loi initié par la DEPPS) et des documents de Politique Nationale d'Intégration et de Développement du Secteur Privé de la Santé/ Plan Stratégique National 2021-2025 ;
- Réglementation avec la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du MSHPCMU sur le code de déontologie et l'élection du nouveau bureau du Conseil de l'Ordre des Sage-femmes /Maïeuticiens de Côte d'Ivoire.
- La DEPPS a organisé le Symposium des Sage-Femmes/Maïeuticiens de Côte D'ivoire.
- Le livre blanc des Sage-Femmes du secteur privé sorti du symposium du 20 au 23 Novembre 2023 a permis de mettre en exergue les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession. Dix (10) propositions ont été faites pour palier à ces difficultés ; en voici quelques-unes :
 - 👉 Disposer de Ressources Humaines en quantité et en qualité ;
 - 👉 Encourager les sage-femmes détentrices de maternités privées au rapportage de données ;
 - 👉 Renforcer les capacités des sage-femmes du privé ;
 - 👉 Faciliter la collaboration avec le Distinct Sanitaire et l'Administration Centrale ;

La DEPPS joue un rôle clé dans la régulation du secteur privé et des professions de santé, tout en s'inscrivant dans la dynamique de soutien au système de santé publique.

La sage-femme est un maillon indispensable dans la santé mère-enfant en Côte d'Ivoire, elle doit pratiquer sa fonction dans la légalité et dans de bonnes conditions afin de fournir des soins de qualité à la population.

DIGITALISATION DU SECTEUR DE LA SANTE EN CÔTE D'IVOIRE : SIGNATURE D'UN PARTENARIAT STRATEGIQUE ENTRE LA DEPPS ET SOLUTIONS VAISTAT INC



Abidjan, le 24 juin 2025 – Dans le cadre du développement du secteur privé de la santé et de la transformation numérique du système sanitaire ivoirien, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a procédé à la signature d'un contrat de partenariat avec l'entreprise canadienne **Solutions Vaistat Inc.**, spécialisée dans les technologies de santé.

Cette signature, fruit d'une séance de travail conjointe tenue à Abidjan, marque une étape importante dans la mise en œuvre d'une plateforme technologique intégrée, destinée à moderniser la gestion logistique et numérique des soins dans le secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire.

Une MedTech innovante au service de la santé ivoirienne.

Créée en 2018 à Montréal, Solutions Vaistat Inc. est une entreprise de technologie médicale (MedTech) qui développe un écosystème numérique (SaaS) connecté, accessible via web et mobile. Sa solution relie les pharmacies, les cliniques, les professionnels de santé, les livreurs et les patients, avec des services de :

- Livraison de médicaments à domicile avec suivi en temps réel ;
- Téléconsultation avec du personnel médical ;
- Digitalisation des dossiers médicaux ;
- Traçabilité et gestion des ordonnances.

Avec plus de 350 établissements connectés au Canada et une expansion internationale en cours, notamment en Afrique, **Vaistat** représente un partenaire stratégique pour accélérer la digitalisation du secteur santé en Côte d'Ivoire.

Un engagement pour un accès élargi et équitable aux soins.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les priorités nationales de renforcement du système de santé et de promotion du secteur privé comme levier de performance et d'innovation.

Il contribuera à :

- Améliorer l'accès aux soins, notamment en zones urbaines et périurbaines ;
- Fluidifier la distribution des médicaments et renforcer la chaîne d'approvisionnement ;
- Renforcer la sécurité, la traçabilité et la disponibilité des données de santé.

Par ce partenariat, la DEPPS réaffirme sa volonté d'accompagner les établissements privés de santé dans leur modernisation, avec l'appui d'acteurs technologiques fiables et innovants.






OPERATION **ZERO** CLINIQUE ILLEGALE D'ICI 2025

CAMPAGNE DE REGULARISATION ADMINISTRATIVE des établissements sanitaires privés

« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »







NUMÉRO VERT

143

APPEL GRATUIT
7/7 - 24H/24

REJOIGNEZ GRATUITEMENT LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE POUR TOUTES :

SUGGESTIONS **PRÉOCCUPATIONS** **RECLAMATIONS**



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle





TEAMS DEPPS

Parce que vous partagez nos valeurs que vous nous faites confiance à juste titre*

TRAVAIL-**I**NTEGRITE-**T**RANS-PARENCE-**R**ESPONSABILITE ET **E**SPRIT D'EQUIPE



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAN-PLATEAU
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://www.depps.sante.gouv.ci> - E-mail : secretariatdeps2@gmail.com



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

21 Mai - Genève | 78^E ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE :
DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE



78^e Assemblée Mondiale de la Santé | Genève
Thème: Un monde uni pour la santé

Déclaration de la Côte d'Ivoire

Les nouvelles dispositions prises depuis le 1er mai 2025 dans le cadre de la CMU, vont renforcer l'accès à des soins de qualité à moindre coût pour tous.

M. PIERRE N'GOU DIMBA
Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

21 Mai 2025 | Palais des Nations, Bâtiment E

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle | Numéro vert :143 www.sante.gouv.ci



78^e Assemblée Mondiale de la Santé | Genève
Thème: Un monde uni pour la santé

Déclaration de la Côte d'Ivoire

Les efforts du Gouvernement ivoirien ont eu un impact positif sur la santé et le bien-être des populations, en permettant une baisse de la prévalence de l'infection à VIH, passée de 4,7 % en 2010 à 1,7 % en 2024...

M. PIERRE N'GOU DIMBA
Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

21 Mai 2025 | Palais des Nations, Bâtiment E

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle | Numéro vert :143 www.sante.gouv.ci



78^e Assemblée Mondiale de la Santé | Genève
Thème: Un monde uni pour la santé

Déclaration de la Côte d'Ivoire

L'ambitieux Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2025-2030 en cours d'élaboration permettra de renforcer l'amélioration de la gouvernance et l'efficacité dans le secteur de la santé à travers l'opérationnalisation réussie des Pôles Régionaux d'Excellence en Santé.

M. PIERRE N'GOU DIMBA
Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

21 Mai 2025 | Palais des Nations, Bâtiment E

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle | Numéro vert :143 www.sante.gouv.ci



78^e Assemblée Mondiale de la Santé | Genève
Thème: Un monde uni pour la santé

Déclaration de la Côte d'Ivoire

La mise en place de la Couverture Maladie Universelle obligatoire pour toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire a permis aux femmes, aux enfants et aux indigents, de bénéficier gratuitement de soins de qualité...

M. PIERRE N'GOU DIMBA
Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

21 Mai 2025 | Palais des Nations, Bâtiment E

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle | Numéro vert :143 www.sante.gouv.ci

PARTENAIRES



Couverture Maladie Universelle



Du 01 Mai au 31 Août 2025

Les populations du secteur informel en particulier, sont encouragées à s'enrôler et à fréquenter les hôpitaux publics pour bénéficier de la CMU.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle | Numéro vert : 143 | www.sante.gouv.ci



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle



“ Jusqu'au 31 août 2025, les personnes du secteur informel enrôlées à la CMU, sans autre couverture, ont accès aux soins et médicaments couverts par la CMU sans cotisation, dans toutes les structures sanitaires publiques. ”

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle | Numéro vert : 143 | www.sante.gouv.ci

La MSHPCMU informe : Jusqu'au 31 Aout, les personnes du secteur informel enrôlées à la CMU, sans autre couverture, ont accès aux soins et médicaments couverts par la CMU sans cotisation, dans toutes les structures sanitaires publiques.



2^{ème}
PASSAGE

JOURNÉES NATIONALES DE VACCINATION CONTRE LA POLIOMYÉLITE

30 Mai au
02 Juin 2025
SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU
TERRITOIRE NATIONAL

POUR LES ENFANTS
DE 0 À 5 ANS



Chaque dose renforce
la protection de vos
enfants.

Vacciné, Protégé pour la Vie !

Envoyer « polio » par sms au 1366



VACCINATION GRATUITE



Symptômes du choléra



1
**Diarrhée abondante et très
liquide (comme « eau de riz »)**



2
**Crampes ou douleurs
dans le ventre et les jambes**



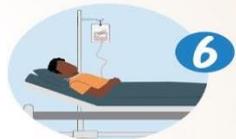
3
**Vomissements
répétés**



4
**Fatigue extrême,
grande faiblesse**



5
Soif intense



6
**Peau sèche, yeux enfoncés
(signe de déshydratation)**



Si vous avez ces signes, allez vite au centre de santé. Le choléra peut tuer rapidement, mais il se soigne bien si on va tôt à l'hôpital.



Pour toute information, appelez le **143 / 101 / 106**,
ou envoyez le mot "**choléra**" par SMS au **1366**



Organisation
mondiale de la Santé



pour chaque enfant





NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAAN-PLATEAU
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://www.depps.sante.gouv.ci> - E-mail : secretariatdeps2@gmail.com



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAAN-PLATEAU
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://www.depps.sante.gouv.ci> - E-mail : guichetagrementdepps@gmail.com



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

Secrétariat Guichet : 01 71 73 71 38

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle